



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 février 2024 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **11**

Conseillers absent(s) : **4**

Procuration(s) : **3**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Mme Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absents excusés : M. Jean-François HURST donne procuration à M. Pierre OSTER ; M. Alain HABER (adjoint) donne procuration à M. René WUNENBURGER ; Mme Julie FLICK donne procuration à Xavier CYREK ; Mme Hélène GERAULT.

Absent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 29 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 janvier 2024.
3. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.
4. Débat sur les grandes orientations budgétaires pour le BP 2024.
5. Sécurisation des abords de l'école intercommunale de Dingsheim/Griesheim : avis concernant le plan de circulation mis en place par la commune de Dingsheim.
6. Aménagement du chemin mitoyen Griesheim-sur-Souffel/Pfulgriesheim.
7. Organisation de la Journée citoyenne 2024.
8. Comptes-rendus de réunions.
9. Agenda.
10. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. Frédéric BIEBER est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 janvier 2024.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **8 janvier 2024**.

3. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L2121-29 autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

L'entreprise SOBECA a prévu de réaliser des travaux d'éclairage public début février 2024 pour un montant total de **64 290 € TTC** selon le détail ci-dessous :

- **Rétrofits LEDS 83 luminaires : 60 258,00 € TTC (dont une situation 1 de 42 180,60 € TTC).**
- **Amélioration éclairage parc/dojo : 4 032,00 € TTC.**

En outre, une **cinquième situation** a été émise par ETUDE CONCEPT d'un montant total de **2 214,83 € TTC** correspondant aux missions «EXE», et à la «direction de l'exécution des contrats de travaux».

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir des crédits, selon le tableau ci-dessus :

	Montant des dépenses prévues au chapitre (en €)	Montants limite par chapitre pouvant être mandatés avant le vote du BP 2024 (en €)	Montants des dépenses (pouvant être) mandatées par article (en €)
CHAPITRE 20 budget 2023	20 000,00	4 000,00	
Article 2031			4 000,00
Situation 5 N°2024-693 ETUDE CONCEPT <i>« Mission de conseil relative à la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune ».</i>			2 214,83
CHAPITRE 21 budget 2023	601 000,00	150 250,00	
Article 21534			Vote du BP 2023 par chapitre.

Facture SOBECA N°90640541 du 30.01.2024 - Rétrofits LEDS 83 luminaires			42 180,60
Facture SOBECA Rétrofits LEDS 83 luminaires – solde à venir.			18 077,40
Facture SOBECA– amélioration éclairage public parc/dojo			4 032,00
TOTAL			66 504,83

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2024 de la commune pour mandater un montant total de 66 504,83 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Débat sur les Orientations Budgétaires pour le BP 2024.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) permet d'informer et d'instaurer une discussion au sein du Conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il est obligatoire dans les communes à partir de + 3500 habitants. Pour une totale information, nous avons décidé de le présenter tous les ans.

Pour notre commune, il s'agit surtout de fixer les priorités et d'examiner les montants des projets d'investissement du budget de cette année 2024, de déterminer les grands axes des recettes à prévoir, pour réaliser ces dépenses.

Pour la construction d'ensemble du budget 2024, la commission des Finances examinera dans une prochaine séance, l'ensemble des dépenses et des recettes à prévoir, qui sera soumis à l'approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

- **RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 ET PREVISION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023.**

Cf. Tableau budget d'exécution de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023, présente **un résultat global excédentaire de 365 232,55 €** sur l'ensemble des sections de l'exercice (fonctionnement et investissement).

Le résultat global de clôture en 2023 (section de fonctionnement et investissement) est en excédent de 880 248,41 €, ce qui correspond à la capacité d'autofinancement brute (CAF).

Pour 2024, le taux prévisionnel d'inflation sera globalement de l'ordre de 2,5-3%. Il sera tenu compte de cette inflation dans la préparation du budget 2024, notamment concernant les dépenses de fonctionnement (il peut avoir des variations différentes, notamment concernant les prix de l'énergie).

- **EMPRUNTS.**

➤ La commune a actuellement deux emprunts en cours :

	Prêteurs	Montants	Fin du prêt
Prêt long terme (Réaménagement route de Pfulgiesheim)	Crédit Mutuel	200 000 €	31 juillet 2030
Prêt long terme (Réaménagement rue de la Mairie, rue de l'Angle et rue de l'Eglise)	Crédit Mutuel	500 000 €	31 août 2033
Total		700 000 €	

➤ Elle a remboursé pour l'année 2023 :

- 45 488,83 € en capital (compte 1641)
- 6 005,49 € en intérêts (compte 66111)

➤ La commune remboursera les montants des emprunts et des intérêts suivants pour l'année 2024 :

- 46 090,07 € en capital (1641)
- 5 404,25 € en intérêts (66111)

➤ Évolution du capital de la dette.

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Encours du capital de la dette	280 757,94	957 771,99	609 418,49	565 686,68	521 376,86	476 481,43	430 992,60

L'encours de la dette bancaire s'élève à 430 992,60 € au 31 décembre 2023.

La commune dispose donc d'un montant de **834 158,34 € (fonds propres)**, correspondant à sa **capacité d'autofinancement nette** (capacité d'autofinancement brute – capital des emprunts), et qui lui permet d'investir.

NB : Il s'agit d'un montant maximum qui ne sera pas totalement utilisé, pour ne pas compromettre des investissements futurs, d'où la nécessité de fixer un niveau de dépenses d'investissement à ne pas dépasser.

- **PROJETS D'INVESTISSEMENTS.**

Il s'agit de définir, et de réfléchir sur les investissements et les travaux à réaliser durant l'année 2024.

Le débat portera sur les orientations et les priorités, suite aux discussions qui se sont tenues en commission des finances, le 29 janvier 2024.

Les investissements ont été validés, et ils seront intégrés dans le budget primitif 2024 (prévision de crédits en dépenses d'investissement du budget 2024).

Cf tableau des investissements 2024.

- CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVOM.

La contribution de Griesheim-sur-Souffel pour le SIVOM s'est élevée à **330 192,00 €** pour l'année **2023**, soit **52 % des dépenses de fonctionnement de la commune**.

Il est proposé de budgétiser un montant de plus/moins **400 000 €** pour le BP 2024.

En effet, le SIVOM la Souffel a prévu plusieurs investissements (achat d'un tracteur, rénovation d'un logement de fonction...), et une hausse des salaires et des traitements (revalorisation indiciaire, primes...).

Pour mémoire, le SIVOM a besoin d'une contribution (des trois communes) de **750 000 €** pour fonctionner (dépenses de fonctionnement, sans investissement).

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

L'année dernière, les organismes suivants ont bénéficié des montants de subventions suivantes :

Associations	Montants
Amicale des Sapeurs-pompiers la Souffel	600 €
Chorale Sainte-Cécile	300 €
Alsace Nature	300 €
Association CAT' MonDoux	500 €
Les Restaurants du Cœur	300 €
CARITAS Secours Catholique	300 €
ARAHM	300 €
HAPI	400 €

75 % de l'enveloppe a été consommée (sur une prévision de 4 000 €).

➤ Proposition d'enveloppe budgétaire pour les subventions : le conseil municipal décide de reconduire le montant de 4 000 € comme en 2023.

- L'ensemble des associations et des organismes qui ont sollicités une subvention de la commune, feront l'objet d'un examen approfondi en commission des finances (par exemple, pour étendre l'éligibilité d'une subvention à des associations qui ne contribuent pas directement à « l'animation du village » (exemple : Restaurant du cœur, Ligue contre le Cancer...)).

Une proposition de montant sera faite pour les associations qui seront retenues, et une délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

- RECETTES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2024.

Pour financer les investissements (avec les priorités qui seront déterminées ci-dessus), il est important d'évaluer et de connaître le niveau des **recettes de fonctionnement** pour le **BP 2024**.

➤ Les montants exacts concernant l'évolution des bases des taxes locales, et les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues à ce jour pour la commune.

L'Etat prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024), notamment de la dotation de solidarité rurale.

Des explications plus précises seront données lors des prochaines séances.

- Au niveau des taux des taxes locales, voici l'évolution :

ETAT DES TAUX DE TAXES LOCALES

	ÉVOLUTION DES TAUX DE TAXES LOCALES en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	12,9	13,55	13,55	13,55*	-	-	13,55
Taxe foncière bâtie (TFB)	19,17	20,13	20,13	20,13	33,30**	33,30	33,30
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	49,73	52,21	52,21	52,21	52,21	52,21	52,21

* gel du taux.

** **Nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'addition du taux départemental 13,17 %.**

La commune de Griesheim-sur-Souffel se situe au 7^{ème} rang des communes du Bas-Rhin pour la Taxe foncière bâtie (TFB) et au 213^{ème} rang pour la Taxe foncière non bâtie (TFNB).

(Chiffres clés 2022, Association des Maires du Bas-Rhin 67).

Rappel : La TFB est devenue l'impôt pivot. Pour les règles de liens entre les taux, La règle précisée à l'article 1636 B sexies du CGI est la suivante : "entre l'année de vote des taux (N) et l'année précédente (N-1), le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFB". De ce fait, la commune ne peut pas augmenter le taux de TFNB sans augmenter celui de la TFB à minima dans les mêmes proportions.

Proposition par rapport aux taux des taxes locales : maintenir les taux d'imposition actuels.

- Au niveau des recettes des taxes locales, voici l'évolution :

	ÉVOLUTION DES MONTANTS TAXES LOCALES					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation (TH), Taxe foncière bâtie (TFB), Taxe foncière non bâties (TFNB)	481 799 €	487 977 €	508 488 €	518 278 €	544 025 €	580 472 €

Malgré le maintien des taux de taxes locales, les recettes augmentent du fait de l'augmentation des bases de fiscalité (+ 6,7 % entre 2022 et 2023).

- **LES RECETTES DE SUBVENTIONS POUR LES INVESTISSEMENTS**

Concernant les **recettes d'investissement**, la commune a perçu les quatre subventions suivantes :

TRAVAUX	Montants éligibles des travaux (HT)	Amendes de police (Subvention versée par la CEA)
Contrat cadre réfection voiries - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL 2020-2025 - Sécurisation des entrées d'agglomération « Est » et « Ouest »	259 697,50 €	26 348,44 € (Solde)

TRAVAUX	Montants éligibles des travaux (HT)	Subvention « petit patrimoine » CoCoKo
Restauration et sécurisation « Vierge à l'Enfant en Majesté »	9 028,84 €	2 718,51 €

TRAVAUX	Montants éligibles des travaux (HT)	Subvention « Fonds Vert »
Amélioration de la performance énergétique et sécurisation de l'éclairage public	98 406,50 €	30 000,00 €
Renaturation et végétalisation du village de Griesheim-sur-Souffel	160 122,00 €	64 049,00 €

Les subventions pour le Fonds Vert ont été attribuées (sauf pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, où il faudra redéposer un dossier), et elles seront versées après réalisation effective des travaux.

Les recettes de la taxe d'aménagement seront assez dynamiques pour 2024 et 2025, avec le dépôt des permis de construire pour la zone du Kleinfeld. On peut tabler sur des montants supérieurs par rapport à 2023 (montant réalisé : 39 594,33 €).

5. Sécurisation des abords de l'école intercommunale de Dingsheim/Griesheim : avis concernant le plan de circulation mis en place par la commune de Dingsheim.

*VU le code des collectivités territoriales,
VU la délibération concernant la mise en place du nouveau plan de circulation de la commune de Dingsheim, approuvé par son Conseil municipal du 5 juin 2023 ;
VU la commission "voirie" réunie le 2 février 2024,*

Considérant les nouvelles modalités de circulation à Dingsheim et les conséquences immédiates sur la circulation et la voirie communale à Griesheim-sur-Souffel ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre des mesures en matière de sécurité des usagers, de santé publique et de prévention des accidents ;

Suite à l'adoption du plan de circulation de la commune de Dingsheim, approuvé par son Conseil municipal le 5 juin 2023, la commune de Griesheim-sur-Souffel a été dans l'obligation de prendre un arrêté N°36-2023 portant modification de la circulation à titre temporaire dans la rue de l'Eglise à Griesheim.

Ce plan de circulation a été annoncé comme étant en phase de test pendant trois mois (du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024). Il convient aujourd'hui de faire un certain nombre de constats qui concernent les conséquences côté Griesheim-sur-Souffel et au niveau des abords de nos écoles, la mesure allant à l'encontre d'un apaisement de la circulation dans ce secteur.

La commune a réceptionné neufs courriers et courriels, ainsi que de nombreuses remarques à l'oral. Est principalement évoqué la mise en place du sens interdit sur le pont mitoyen en provenance de la rue de l'Eglise à Griesheim et dans la rue du Stade à Dingsheim, qui a pour conséquences :

- Une forte augmentation de la circulation motorisée dans la rue du Stade, désormais accès unique aux équipements intercommunaux depuis la rue Principale ;
- Un accroissement de l'insécurité et des nuisances et pollutions directement devant les écoles intercommunales ;

- L'impossibilité pour les griesheimois d'accéder au parking du Stade par le pont dans l'axe de la rue de l'Eglise pour déposer les enfants sans passer devant les écoles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Partage les observations des habitants quant aux conséquences négatives du nouveau plan de circulation de Dingsheim.
- Souhaite connaître le bilan de cette expérimentation et propose qu'à tout le moins, les élus de Griesheim y soit associés.
- Dans l'attente des conclusions de ce bilan, demande au Maire de ne pas reconduire l'arrêté de circulation n°036-2023 qui porte sur la rue de l'Eglise et qui avait été pris pour la période d'essai de trois mois.

6. Aménagement du chemin mitoyen Griesheim-sur-Souffel/Pfulgriesheim.

Une procédure d'échange d'un chemin rural mitoyen entre Pfulgriesheim et Griesheim-sur-Souffel a été entamée entre les deux communes afin de permettre la viabilisation de ce chemin, pour une future desserte des quelques parcelles attenantes côté Griesheim. Des délibérations concordantes devront être prises prochainement par les deux communes.

7. Organisation de la Journée citoyenne 2024.

- Groupe de réflexion/de travail pour dynamiser la Journée citoyenne (kits, communication).
- Proposition de nouveaux ateliers (contacter des personnes extérieures/autres communes)
- Définition d'un planning d'ateliers pour la Journée citoyenne 2024.

Une commission « Journée citoyenne » est prévue le 9 février 2024.

8. Comptes-rendus de réunions.

Vie communale :

19 janvier : réunion bureau de l'AF.

25 janvier : réunion 1% paysage.

29 janvier : commission finances.

2 février : commission voirie.

CoKoKo :

23 janvier : bureau communautaire.

25 janvier : conseil communautaire.

Autres :

9 janvier : ludothèque.

12 janvier : AG – TC3V.

19 janvier : visite maison propriété du SIVOM.

3 février : AG des Maires du Kochersberg.

9. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

10. Divers.

- Une commission Environnement est prévue le 21 février 2024 pour travailler sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2024** : les lundis 4 mars, 2 avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.
- Réunions SIVOM : les lundis 26 février (Pfulgriesheim), 8 avril (Dingsheim), 27 mai (Griesheim), 16 septembre (Pfulgriesheim), 18 novembre (Dingsheim).
- Journée citoyenne : le samedi 25 mai 2024.

Séance close à 23h10.

Prochaine séance prévue le 4 mars 2024 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr